

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - (1) 45 51 34 14

Politique et Médecine nazies : La Caution Réciproque



"Les ordres précisent que les conclusions doivent se terminer par : "est incapable de travailler", ce qui signifie un arrêt de mort. Pour quelle obscure raison tiennent-ils tant à une pseudo-justification de leur décision d'extermination ?... Mais depuis quand faut-il un certificat médical pour tuer les gens ?"

Ces interrogations de la déportée-médecin Adélaïde Hautval extraits de son témoignage (1) caractérisent la portée du problème auquel elle a fait face dans les blocs d'expérimentations médicales des camps d'Auschwitz et de Ravensbrück.

Plusieurs ouvrages parus récemment mettent en lumière l'histoire de l'étroite collaboration entre l'idéologie nazie et le pouvoir médical (2).

L'horreur de l'extermination et des expérimentations médicales ne réside pas seulement dans leur cruauté propre, mais dans le fait qu'elles ont été commises avec l'implication des médecins. Leur rôle a été occulté ou minimisé. Ce ne sont pas des médecins particulièrement "dérangés" ou sadiques qui se seraient ponctuellement prêtés à des expériences inhumaines, ou sous la contrainte d'un pouvoir particulier. D'éminents spécialistes, "grands patrons" dans leurs disciplines ont apporté leur concours et instrumenté les fondements biologiques de la théorie nazie. Notamment les psychiatres, dès l'origine.

Le tournant officiel date de 1933, avec la loi de stérilisation forcée sous le contrôle de "tribunaux de santé génétique", où siégeaient les médecins. Les principales victimes (200 000 à 350 000) furent les porteurs d'anomalies organiques génétiques et les malades mentaux. Le relais fut pris par la législation de l'euthanasie : développement de la "conscience euthanasique" notamment avec la notion de vie "indigne d'être vécue". Le programme s'appliqua d'abord aux enfants à partir de 1939, puis aux malades mentaux adultes (programme T4). On évalue à 5 000 le nombre d'enfants tués, et à plusieurs dizaines de milliers le nombre d'adultes. Le relais fut pris par l'euthanasie sauvage et les exterminations dans les camps de concentration. Les processus de liquidation se déroulaient entièrement sous le contrôle médical, depuis les procédures dites de sélection jusqu'au contrôle du gazage.

Depuis quand la nécessité d'un certificat médical pour tuer et pourquoi ? s'interroge et nous interroge A. Hautval au cœur des événements.

En effet la réalisation pratique de ce programme s'est déroulée, y compris en temps de paix, avec la justification d'"enquêtes, commissions, expertises, questionnaires, dossiers médicaux,

(suite p. 2)

Dr Caroline Mangin-Lazarus

Le témoignage d'Haïdi Hautval

"Il y eut le procès de Nuremberg contre les criminels de guerre. Serons-nous amenés un jour à parler des criminels de paix ?" écrivait Haïdi Hautval dans *Voix et Visages* de janvier-février 1972.

Le docteur Adélaïde Hautval nous l'avons toujours appelée Haïdi qui est le diminutif alsacien d'Adélaïde. Et nous continuerons dans les pages de notre bulletin, ce diminutif nous est cher.



Après la guerre et son retour du camp d'Auschwitz Haïdi ne cessa pas d'être préoccupée par l'éthique médicale et par le comportement de la justice allemande qui semblait l'oublier. Plus encore l'angoissait le pouvoir puissant et maléfique du nazisme sur la conscience humaine. Elle en avait vu de très près les sinistres effets et ce pouvoir pouvait perdurer, même sous une autre forme, et conserver une dangereuse actualité. C'est à cette actualité-là que se rattache non seulement l'ouvrage qui vient de paraître *Médecine et crimes contre l'humanité* par le Dr Adélaïde Hautval, mais aussi la discrète et rayonnante personnalité de son auteur.

Disons d'abord quelques mots sur ce livre qui paraît trois ans après sa mort en 1988 et dont elle n'a pas choisi le titre. Il contient les souvenirs, observations et réflexions qu'elle avait notés en 1946, "à chaud", peuvent-on dire. Pourquoi paraît-il si tardivement ?

Haïdi était modeste, discrète. Outre les souvenirs de nombreux déportés et déportées, plusieurs témoignages de médecins avaient paru après la guerre. Ces médecins, comme elle, avaient été affectés à des Blocks d'infirmérie pour y soigner les détenus, et la plupart avaient dénoncé ce qui se passait dans ces *Revier épouvantables*. Sa propre contribution à la vérité ne lui sembla pas nécessaire, et sans doute trop brève pour être publiée. Beaucoup plus tard, l'indulgence des tribunaux allemands à l'endroit des médecins criminels nazis, tardivement démasqués, identifiés et jugés, indulgence qui leur donnait la possibilité d'exercer, puis

4° P. 4616

Politique et Médecine nazies : La Caution Réciproque (suite)

centres et procédés de liquidations" confiés aux médecins. Le projet sanitaire s'est articulé et intriqué avec les projets racistes du régime hitlérien.

C'est cette *caution* qui fait l'indignation et le refus du *médecin A. Hautval*. Refuser cette intrication qui dénature l'acte médical puisqu'elle implique sa participation à des mesures collectives de régulation des êtres humains souffrants. Jusqu'à l'exclusion sous des formes diverses.

A Auschwitz, cette dénaturation de l'acte médical rend le médecin complice ou agent du crime.

On connaît le rôle qu'ont joué les théories eugénistes, en faveur au tournant du siècle et dans l'entre-deux guerres. Elles étaient diffusées au nom du progrès technico-médical, dans la croyance en *l'individu sain*. Des mesures collectives préventives et une forme de planification étaient suggérées au nom du bien de l'individu et de l'espèce. Des formalisations juridiques ont contribué à étoffer cet arsenal de justifications que l'on peut relire dans des traités de droit ou de médecine de l'époque, en France, aux États-Unis et en Allemagne.

C'est la *caution réciproque* que recherchent pouvoir médical et régime hitlérien, que symbolise le certificat médical "vie indigne d'être vécue, inaptitude au travail"... Ne doit-on pas aussi interpréter la clémence des tribunaux allemands après-guerre envers les médecins, comme l'aveu de cette caution ? La ségrégation des individus en sains et anormaux était bien l'idéologie médicale courante et il eût fallu, autre les principaux, condamner tous les médecins dans la personne de leur représentation ordinaire.

Faut-il conclure que le serment d'Hippocrate tombe dans l'oubli ?, écrivait Adélaïde Hautval devant l'imminence de l'acquittement du Professeur Clauberg, auteur d'expériences sur la stérilisation à Auschwitz. Car ce qui fait le cœur du serment d'Hippocrate est bien cet interdit de *caution réciproque* entre les régimes politiques et la médecine.

Dr Caroline Mangin-Lazarus

(1) Médecine et crimes contre l'humanité, préfacé et analysé par Anise Postel-Vinay, éd. Actes-Sud. 1991, pp. 37 et 44. (cf. Voix et Visages n° 224, p. 14).

(2) La documentation repose notamment sur des ouvrages récents :

- Revue Nervure, Journal de Psychiatrie, fév. et mars 1991, "Psychiatres sous le nazisme". A. Viallard.

- Les médecins nazis. R.J. Lifton, éd. R. Lafont, 1989.

- Science nazie, Science de mort, la ségrégation des juifs, des tsiganes et des malades mentaux de 1933 à 1945. B. Muller-Hill, 1989, éd. O. Jacob.

l'audience que trouvaient dans l'opinion universitaire ou populaire les "négateurs" de la chambre à gaz, tout cela la révolta. Elle confia ses notes, à quelques camarades, à toutes fins utiles. Et c'est tout récemment qu'un jeune médecin soucieux d'éthique médicale à qui ces notes avaient été communiquées, frappé par leur intérêt et leur qualité, réussit à les faire paraître à "Actes-Sud", dans une collection médicale. Elles sont complétées par une étude très documentée d'Anise Postel-Vinay sur les expérimentations humaines dans les camps de concentration.

Dans une courte préface Anise situe l'auteur : fille d'un pasteur alsacien, Haïdi devint médecin-psychiatre en 1933. Elle avait été arrêtée en avril 1942 simplement pour avoir franchi la ligne de démarcation en allant voir sa mère mourante. Elle agrava singulièrement son cas en prenant publiquement la défense d'une famille juive molestée par des soldats allemands, sur le quai de la gare de Bourges. "Pourquoi faites-vous cela ? Ce sont des gens comme les autres !" Paroles sacriléges pour les nazis ! Sommée de se rétracter par la Gestapo, elle refusa. Ainsi fut-elle condamnée à "partager le sort des juifs".

Transférée de la prison de Bourges au camp juif de Pithiviers où elle assiste à des séparations déchirantes, elle fut envoyée à Beaune-la-Rolande, puis au fort de Romainville d'où elle partit pour Auschwitz avec tout un transport de "politiques". Et là, sur cette terre de détresse, elle découvrit avec horreur ce qu'était un camp d'extermination nazi.

L'une des Françaises, Danielle Casanova, fut placée au *Revier* comme chirurgien-dentiste. Sans illusion sur le sort qui attendait ses camarades elle voulait pourtant tout tenter pour les sauver : *procurer des emplois aux camarades les plus menacés par la sélection, voler pour elles des médicaments, détourner des victuailles, prendre sur sa ration propre et surtout leur apporter jour après jour un soutien moral sûr et constant*. Haïdi fit bien ce programme, mais eut la douleur de voir bientôt mourir Danielle du typhus.

Avec d'autres médecins et infirmières de tous les pays, ce fut une lutte constante contre la mort en imaginant sans répit de nouvelles ruses, doubles feuilles de maladie, cache des typhiques, soignées en secret au plus haut étage des châlets, etc. Une aide inattendue leur fut apportée par la direction de la main d'œuvre qui, du fait de la mobilisation aux armées, manquait de plus en plus de bras et trouvait à Auschwitz comme à Ravensbrück la main d'œuvre bon marché dont elle avait besoin ; elle était en conflit avec la "Sécurité" qui voulait appliquer rigoureusement la "solution finale", purifier et faire triompher la race allemande.

"*Arbeit macht frei*" l'hypocrite adage inscrit à l'entrée de certains camps, prit ainsi un sens que les nazis n'avaient pas prévu. Car si l'Allemagne avait perdu la guerre – ce qu'ils ne concevaient pas un instant – il n'y aurait eu aucun rescapé des camps de la mort.

Affectée comme médecin dans un bloc d'Allemandes "asociales" (prostituées, délinquantes – triangles noirs et triangles verts), favorisées puisqu'appartenant à la race supérieure non polluée, elle rencontra d'abord une

certaine hostilité. Mais ses soins fraternels, sa sollicitude touchèrent quelques-unes qui l'avaient surnommée "la Sainte". La *Blockälteste*, une prostituée devint son amie et plus tard l'aida. Haïdi contracta le typhus, et, en clinicienne attentive, nota à son retour l'*extraordinaire réalité du délire typhique* dont elle avait fait elle-même l'expérience après l'avoir observé chez ses camarades. Elle exerça ensuite dans le bloc d'infirmière d'Auschwitz-Birkenau, ce curieux dispensaire où l'on "soignait" les détenues alors qu'on les exterminait massivement et sans relâche ailleurs.

Il faut lire le petit livre terrible et merveilleux d'Haïdi, merveilleux parce qu'elle réussit en 70 pages à donner une vision complète du camp d'Auschwitz grâce à son sens aigu de l'observation et à la concision de son style ; pas un mot de trop, pas un détail de moins. Il faut aussi le faire lire, notamment par nos médecins traitants ou amis. Car une partie importante de cette œuvre est consacrée au Block 10, de sinistre réputation. Il avait cette particularité d'être situé au milieu du camp des hommes (Auschwitz I) mais des femmes y étaient amenées de Birkenau, accompagnées de soignantes, pour servir de "cobayes" à ces médecins "expérimentateurs", chargés, en haut lieu, de servir l'eugénisme dévoyé de l'idéologie nazie ainsi que l'euthanasie sournoise pratiquée depuis 1934. Haïdi était médecin. Elle peut juger ce qu'elle voit et ce qu'elle apprend – ce qui lui permit, d'ailleurs, de témoigner après guerre, dans des circonstances importantes. Elle a connu plusieurs de ces médecins presque tous officiers généraux SS et en fait un rapide portrait, portrait psychologique, avec son objectivité habituelle. Elle distingue les monstres irrécupérables, comme Mengele, Clauberg, Weber, Klehr, – de ceux qui semblaient tétanisés par leur devoir d'obéissance aux ordres du Führer, alors que, sous un autre régime, ils auraient sans doute fait des médecins médiocres, certes, (Haïdi juge leurs connaissances assez limitées) mais convenables. Elle observe qu'ils ne discutent jamais entre eux de morale ou de politique, aucun n'évoque même le traité de Versailles !

Si les médecins criminels allemands ne se posaient pas de problèmes de conscience, Haïdi, elle, s'en posait. Le jour où on l'arracha aux soins courants des malades pour lui demander de participer à la stérilisation de détenus juifs, jeunes hommes et très jeunes femmes en pleine santé, un "matériel humain de choix", elle refusa catégoriquement.

Convoquée, après dénonciation, par le médecin chef Wirths, elle réitéra son refus, et, faisant fi de ses arguments raciaux, maintint, une fois de plus, que les juifs étaient des êtres humains comme les autres.

Le Dr Wirths, stupéfait, demeura coi. Haïdi fut renvoyée au camp de Birkenau, mais elle était en danger, car il y avait eu des témoins. Le jour où la menace se précisa, la *Blockälteste* du Revier, une Allemande communiste, réussit à la camoufler et à la sauver.

Comment, après son retour en France, Haïdi aurait-elle pu chasser de son souvenir ces appels où avaient lieu les sélections pour la chambre à gaz, où, à ses côtés, ses cama-

rades décharnées et frissonnantes, terrifiées, (*le cœur tremblait à tout rompre sous nos os* raconte une rescapée) attendaient le signe qui les condamnait à une mort ignoble ? Comment aurait-elle pu oublier les geôliers cruels et sadiques, les médecins cyniques, le *Revier*, chambre de tortures, les cris des femmes stérilisées sans anesthésie, et les convois vers l'extermination et le crématoire qui la laissaient parfois sanglotante ? Ses notes restèrent sous le bateau mais jamais elle ne demeura passive. Elle témoigna, à Trèves, contre le professeur Clauberg. Elle apporta une collaboration soutenue au livre *Les Chambres à gaz, secret d'État* mis en chantier par son ami et camarade d'Auschwitz, l'Autrichien Hermann Langbein. Mais c'est sans doute à l'occasion du procès Dering, à Londres, que son témoignage semble avoir eu le plus de portée. Haïdi nous a parlé deux fois de ce procès dans *Voix et Visages*, d'abord en 1964 lorsqu'il eut lieu, puis en 1972 à la sortie en librairie de la traduction française d'*Auschwitz en Angleterre*, œuvre remarquable de deux éminents juristes anglais, Mavis Hill et L. Norman Williams, éditée par Calmann-Levy. Dans ce livre, pour moi aussi prenant qu'un roman de qualité, les auteurs relatent les débats en détail et confrontent les aspects juridiques, médicaux et moraux, parfois contradictoires, du procès, qui détermineront le jugement.

Rappelons les faits. Déporté à Auschwitz, le docteur Dering, polonais naturalisé anglais, avait été le collaborateur docile et actif des médecins nazis procédant à des stérilisations. Incroyable inconscience, il avait cru bon d'attaquer en diffamation Uris, l'auteur du célèbre *Exodus*, et son éditeur, parce qu'un alinéa du livre faisait référence, en le nommant, à cette collaboration ! Des témoins importants furent appelés à la barre par la défense : trois médecins déportés (dont Haïdi), des médecins experts, des victimes, cinq hommes et sept femmes grecques qui avaient miraculeusement survécu, restant stériles et mal portantes, dont le récit fit pleurer l'assistance. Et n'oublions pas le *témoin muet*, le registre où étaient consignés les "actes chirurgicaux" pratiqués au Block 10 sur les détenus désignés par leur numéro, ce numéro qui était tatoué sur leur bras authentifiait les témoins et rendait leur témoignage irréfutable. Ce registre se trouve aujourd'hui au musée national d'Auschwitz. Le juge en parla comme d'un document historique d'une importance considérable, et adjura les membres du jury de le manier avec le plus grand respect.

Ce procès fit sensation grâce à la presse anglaise. Les plus grands journaux, pendant les treize jours que durèrent les débats, les relatèrent quotidiennement, à commencer par le très sérieux *Times*. Unaniment, ils acceptèrent de faire le nom des victimes-témoins sur leur demande, alors qu'ils avaient le droit de le dévoiler, bel exemple du sens des responsabilités et de l'honneur. Le *Daily Mirror* reproduisit en bonne place et en caractère gras le témoignage du Dr Adélaïde Hautval, le 30 avril 1964. Extrayons quelques lignes de *Auschwitz en Angleterre* :

Après avoir administré cette seule et unique anesthésie (à une jeune Grecque qui devait subir l'ablation d'un ovaire) *elle avertit le Dr Samuel qu'elle refusait toute autre participation.*

Lord Gardiner (avocat de la défense) – *Et ensuite, que se passa-t-il ?*

Le Dr Hautval – *Il me dénonça au Dr Wirths, qui me convoqua et me demanda s'il était vrai que j'avais refusé. C'est vrai, lui dis-je. Il voulut savoir pourquoi et je lui répondis que c'était contraire à ma conception de la médecine.*

Lord Gardiner – *Qu'en a-t-il dit ?*

Le Dr Hautval – *Il m'a demandé "Vous ne voyez donc pas que ces gens sont différents de vous ?" Je lui ai répondu qu'il y avait bien des gens différents de moi, à commencer par lui !*

(Le juge qualifia par la suite cette réponse de foudroyante, et pensait que le souvenir en resterait vraisemblablement fixé dans la mémoire des jurés pendant des années !).

nisation, les sélections, les opérations expérimentales, l'idéologie orgueilleuse et délirante des nazis, enfin sur le procès, la mauvaise foi de Dering et de ses avocats, l'objectivité maîtrisée du juge qu'Haïdi admirait beaucoup. Vercors et sa femme buvaient ses paroles. Enfin ils abordèrent le récit de son témoignage.

Voyez-vous, dit Haïdi non sans humour, *je me suis spécialisée en psychiatrie, et j'ai appris qu'il fallait tenir tête aux dégénérés pour les voir plier et se taire !*

– Mais vous risquiez quand même que le Dr Wirths vous envoyât à la chambre à gaz !

– Oh, ça n'était pas exclu, conclut Haïdi avec son tenace et charmant accent alsacien.

* * *



Haïdi Hautval dessinée à Ravensbrück par AAT BREUR
extrait de *Een Verborgen Herinnering* par DUNYA BREUR, Amsterdam, 1983.

Le juge Lawton écrivit aussi dans son verdict : "Il est permis de considérer le Dr Hautval comme l'une des femmes les plus courageuses et remarquables qui aient jamais témoigné devant un tribunal dans ce pays ; une personne d'un grand caractère et une personnalité exceptionnelle !"

C'était aussi l'avis des Israéliens. En 1965, l'"Institut pour le Souvenir des Martyrs et des Héros" lui décerna la Médaille des Justes, elle la refusa, arguant que le titre de "Juste parmi les nations" n'appartenait qu'à Dieu, et que ce qu'elle avait fait au camp était naturel, logique, et découlait d'une obligation morale.

Pour en revenir à ce procès extraordinaire où le plaignant était devenu peu à peu l'accusé, les conclusions du jury furent conformes au droit, à sa lettre et à son esprit. Le jury reconnaissait la diffamation et accordait au demandeur... un demi-penny d'indemnité. Et le Dr Dering fut contraint de payer les dépens.

En France, on ne parla guère du procès Dering. *Auschwitz en Angleterre* intéressa fort peu les journalistes, critiques, intellectuels, trop politisés ou futiles – ou les deux. Vercors cependant fut passionné par la lecture de ce livre et souhaita connaître Haïdi Hautval. Il la rencontra chez moi. Ils eurent une très longue conversation portant sur les camps, leur orga-

"A quoi bon raviver ces terribles souvenirs ?" disent certains. "Tout cela c'est du passé !"

Erreur, c'est du présent. Aujourd'hui, ethnologues, sociologues, penseurs estiment que la plus grave menace qui pèse sur le globe, c'est la surpopulation, la démographie galopante qui engendre pollution, déboisement, diminution des ressources vivrières sur terre et dans la mer, migration, chômage aussi. Ce sont des problèmes difficiles à maîtriser, mais il y a toujours des solutions sages, humaines de bon sens qui malheureusement se heurtent à de fortes résistances.

Hitler avait balayé les impératifs catégoriques de Kant, gloire de sa patrie, et sa morale universelle pour développer une idéologie raciste et mégalomane qui justifiait le génocide : *Nous devons développer la technique de la dépopulation*, disait-il à Hermann Rausching. *J'envisage par là la suppression d'unités raciales entières...*

Demain, des phénomènes semblables au nazisme que Germaine Tillion attribue à une dégénérescence sociale, peuvent surgir, et les armes biologiques, chimiques peuvent être utilisées sans bruit, meurtrières, perpétrant des génocides. Les générations qui nous suivent devront y faire face, en tirant la leçon du passé pour rester des hommes dignes de ce nom.

Anne Fernier

*Ce point sur la carte
 Cette tache noire au centre de l'Europe
 cette tache rouge
 cette tache de feu cette tache de suie
 cette tache de sang cette tache de cendres
 pour des millions
 un lieu sans nom.*

*De tous les pays d'Europe
 de tous les points de l'horizon
 les trains convergeaient
 vers l'in-nommé
 chargés de millions d'êtres
 qui étaient versés là sans savoir où c'était
 versés avec leur vie
 avec leurs souvenirs
 avec leurs petits maux
 et leur grand étonnement
 avec leur regard qui interrogeait
 et qui n'y a vu que du feu,
 qui ont brûlé là sans savoir où ils étaient.
 Aujourd'hui on sait
 Depuis des années on sait
 On sait que ce point sur la carte
 c'est Auschwitz
 On sait cela
 Et pour le reste on croit savoir*

Charlotte Delbo

Poème extrait de *Auschwitz et après*
II - Une connaissance inutile,
 Ed. de Minuit, 1970, p. 37.

Pour ceux qui toujours n'y croient pas * Auschwitz

C'est l'appel général, une des terreurs du camp. Tout le monde est debout, au-dehors, dans la vaste plaine. Il fait très froid, il y a de la neige, on est peu vêtu. Pendant des heures et des heures, dès le matin tôt, sans manger, sans boire. Les pieds gèlent, les doigts s'engourdisent, l'esprit aussi. On n'est plus qu'une masse tenant debout par miracle. Il ne faut plus penser, tout finit par arriver, même une fin d'appel général. Enfin, enfin on rentre. Mais en franchissant la grille il faut que toutes se mettent à courir. Les pieds refusent le service, on trébuche... et toutes celles qui ne peuvent plus satisfaire à ce sport sont mises de côté pour le bloc 25. Lors de cet appel général, plusieurs de celles qui étaient venues de Romainville avec nous ont été choisies de la sorte.

D'autres fois, au retour du travail le soir, harassées, exténuées, fièvreuses, ce sont des fossés qu'on leur fait sauter et celles qui ne le peuvent pas sont mises à part, elles savent à quelle fin.

Ce bloc 25 est bien spécial. Il est entouré d'un mur. Là on entasse celles qui sont desti-

* Extrait de *Médecine et crimes contre l'humanité*. Dr Adélaïde Hautval. Avant-propos de Claire Ambroselli. Présentation et postface d'Anise Postel-Vinay. Ed. Actes-Sud, 1991, pp. 53-55. On peut se le procurer pour 100 F, port compris, au siège de l'ADIR.

nées à la chambre à gaz. A peu près rien à boire, ni à manger. Même les bien-portantes finissent par y mourir en peu de jours. On parvient à ce bloc par plusieurs voies : sélections dans les blocs de malades, sélections des commandos le soir après le travail, rafle des détenues se présentant à l'ambulance, caprice d'un SS... Il est interdit de leur apporter quoi que ce soit. Plusieurs de nos camarades y sont allées quand même. L'une d'elles, une jeune femme, a été vue par une *Aufseherin* qui l'empoigne et la jette dans le bloc. Quelques jours après, elle monte dans le camion avec les autres et en passant nous lance un "adieu" serein et poignant.

Mais il y a encore d'autres procédés d'extermination : des injections intracardiaques de formol, faites en grand nombre. Elles se font à l'ambulance par un SS. Souvent aussi il ne s'agit pas de malades, mais de belles filles saines qui y entrent pour ressortir quelques minutes plus tard sur des brancards.

Des femmes enceintes ont aussi été gazées, mais préalablement on les a habillées et on leur a donné des provisions à emporter. Elles ne se sont pas méfiées.

Pour d'autres, on les laisse accoucher au camp. Une sage-femme est préposée à ce service. C'est une Allemande, "triangle vert", condamnée pour avortements. L'unique soin donné par elle à ces femmes est de noyer leur enfant après la naissance. Elle a été libérée pour les services qu'elle avait rendus à sa patrie.

Un problème se pose après son départ : qui tuera les enfants ? Pour commencer une "triangle noir" – pas mauvaise fille au fond – s'en charge. Mais bientôt il faut chercher ailleurs. La *Blockälteste* yougoslave dans le bloc de laquelle se trouvent les accouchées refuse de se prêter à ce crime. Aussi, pendant quelque temps, les enfants meurent-ils d'inanition. Aucun n'y échappe. Mais les sélections reprennent de plus belle. Pour sauver les mères, ce sont cette fois des détenues amies qui se chargent de tuer les nouveaux-nés.

La chambre à gaz est une installation moderne. A l'entrée une indication : "Désinfection". Au début on donnait à chacun une serviette en lui recommandant de bien suspendre ses affaires aux crochets *ad hoc*, afin d'être sûr de les retrouver en sortant. La porte fermée hermétiquement, c'est par le toit qu'on fait pénétrer le gaz. Devant le bâtiment, se trouvent de petits jardinets. Les enfants s'y amusent en attendant leur tour.

A Ravensbrück, la chambre à gaz, construite vers la fin seulement, est au contraire une baraque primitive. Le réduit, petit, comporte une trappe donnant dans un souterrain rempli d'eau. Cette eau est sans doute destinée à absorber le gaz, l'opération terminée. Cette chambre à gaz existait encore à la Libération. Nous l'avons visitée.

Les hommes du *Sonderkommando* (commando spécial) sont chargés du four crématoire. Il y en a parmi eux qui ont sorti de la chambre à gaz les cadavres de leurs propres parents.

Une fontaine des Vosges dédiée à Haïdi Hautval



L'inscription gravée sur son socle a été choisie par des jeunes et traduite en hollandais et en allemand :
Pense et agis selon les eaux claires de ton être.

Notre camarade Haïdi Hautval était née le 1^{er} janvier 1906 au Hohwald, petit village situé en haut de la forêt vosgienne où son père était pasteur. Lorsque son maire actuel, M. Gérard Hazemann, reçut le petit livre des souvenirs de Haïdi, il fut d'autant plus ému que son père avait été un opposant au nazisme. C'est à la suite de cette lecture que le Conseil municipal décide de dédier à notre camarade une nouvelle fontaine, moderne, située en haut du village.

L'inauguration de la fontaine eut lieu le 11 novembre 1991 par un bel après-midi qui fait resplendir les couleurs d'automne de la forêt.

Les musiciens du village, tous en costume alsacien arrivèrent en jouant *Que notre Alsace est belle*. Monsieur le Sous-Préfet Alain Kögler rappelle que la captivité du Dr Hautval s'était inscrite entre deux *Marseillaise* : celle, désormais légendaire dans le monde de la déportation, que Haïdi et ses 229 compagnes françaises ont chantée, en rangs par cinq, en entrant à Auschwitz le 27 janvier 1943, et celle, plus intime, que Haïdi joua sur le piano de l'*Obershweste* lorsque, après la libération du camp par les Russes, elle put sortir du camp de Ravensbrück où elle avait été

(suite p. 6)

*La tragédie des malgré-nous **

par Pierre Rigoulot

Le 26 août 1942, les Gauleiter d'Alsace et de Lorraine mosellane publiaient les décrets ordonnant l'incorporation dans la Wehrmacht des premières classes de jeunes gens. Le premier conseil de révision eut lieu le 3 septembre, et dès le 16, une zone interdite de trois kilomètres fut établie tout au long des frontières française et suisse. Les groupes de jeunes et les isolés qui tentèrent de fuir furent les premiers morts (fusillés) de ce long drame.

Les Allemands avaient d'abord essayé d'attirer des engagements volontaires : les résultats furent minces. Une conférence réunie à Vinnitsa en Ukraine le 9 août 1942, dans le PC avancé d'Hitler, décida alors l'incorporation de force des jeunes Alsaciens et Lorrains.

Pierre Rigoulot, historien et conservateur de la Bibliothèque de l'Institut d'Histoire sociale, rappelle ces faits au début de son livre et s'attache ensuite à montrer en détail comment cette incorporation de force donna au drame alsacien et lorrain une étendue et une profondeur qui ne furent pas toujours assez connues en France. Nous avons encore de nombreuses camarades qui restent marquées par le destin tragique et amer de leurs frères et de toute leur famille.

Désérer n'est jamais facile, mais expliquer à un jeune officier soviétique venu d'une lointaine république d'Asie ce que peut être un Alsacien sous un uniforme allemand, c'est une vraie gageure !

Et quand on n'a été tué ni par un Russe par devant, ni par un officier allemand par derrière, attendre dans un camp que les autorités soviétiques vous fassent passer à l'Ouest est une épreuve souvent mortelle. Les mauvais traitements des gardiens russes, les pressions politiques, la faim et le manque de soins ont fait de nombreuses victimes jusqu'à la fin de 1945. Dans le plus grand des camps de rassemblement des Français, celui de Tambov, c'est par milliers que les Alsaciens moururent.

Pierre Rigoulot a mené une longue enquête sur les souffrances psychologiques et physiques des Malgré-Nous. Son informateur le plus précieux fut l'officier de la Sécurité militaire qui a dirigé en 1945 la Mission de Contrôle et de Rapatriement des Alsaciens et des Lorrains à Châlons-sur-Saône, le capitaine Schwing. Sa femme, Anne Schwing, qui avait

été déportée à Ravensbrück, découvrait chez les rapatriés des camps russes, qui arrivaient au compte-gouttes, les mêmes plaies d'avitaminose qu'elle avait vues en Allemagne, ainsi que les tuberculoses aiguës, les dysenteries, la cachexie.

Pierre Rigoulot estime qu'on ne saura jamais tout du sort des 44 000 Malgré-Nous qui ne sont pas rentrés. L'Association des survivants du camp de Tambov avançait dans son bulletin, en 1988, que 22 000 d'entre eux seraient morts en campagne, 17 000 dans les camps soviétiques et que 5 000 ont simplement disparu. Sur 132 000 incorporés de force, 88 000 seulement sont rentrés.

Il faut lire en détail les étapes de la germanisation de l'Alsace et de la Lorraine que retrace avec une grande humanité et compréhension Pierre Rigoulot, il faut prendre connaissance, courageusement, de cette page d'histoire, particulièrement pénible à tous égards, de notre pays.

A.P.-V.

*Ombre parmi les ombres Chronique d'une résistance (1941-1945) **

par Eliane Jeannin Garreau

Ayant suivi le même itinéraire de déportation que Eliane Jeannin depuis notre départ de Fresnes vers le 20 janvier 1943 jusqu'à la libération du Sonder Kommando d'Holleischen (Sudètes) le 5 mai 1945, j'ai été bouleversée par l'extraordinaire justesse de ton de son témoignage.

Après avoir exposé au lecteur notre confrontation à Ravensbrück avec l'horreur du système concentrationnaire nazi : quarantaine, puis chasse aux "ombres" encore valides destinées à l'entretien du camp et à en assurer, parfois dangereusement, les responsabilités à l'intérieur, aux travaux forcés à l'extérieur — elle a su — pour Holleischen épargné du cauchemar de la proximité du crématoire, des horreurs du Revier, des exécutions et des sélections pour la solution finale par le gaz — communiquer ce qui nous semblait incommuniqué, à savoir le supplice de la quotidienneté inexorable de ces seize mois de régime concentrationnaire et de travail épuisant pour les "ombres" affamées, exposées sous leurs loques de tissu synthétique à tous les excès du climat continental des derniers contreforts des Monts de Bohême, torturées physiquement et moralement par la pensée de contribuer à l'armement ennemi et donc préoccupées, en priorité, de le saboter par tous les moyens naïfs ou techniques qui ont valu à trois d'entre nous la pendaison à Flossenbürg, quinze jours avant notre libération.

Certes, c'est surtout dans la profondeur de sa foi catholique qu'Eliane a puisé sa force et son amour des autres. Les pages sur la "famille" constituée par ses plus proches camarades démontrent parfaitement la puissance de l'incomparable solidarité qui a uni



dessiné par Eliane Jeannin-Garreau

les déportées, hors de toute considération sociale, politique ou religieuse, sous l'anonymat de leurs vêtements rayés — et qui a permis de survivre à celles qui sont rentrées.

Tout ceci relaté, comme au jour le jour, dans le témoignage d'Eliane Jeannin Garreau ne peut qu'apporter un enrichissement certain à ses lecteurs, en particulier les jeunes, dont la générosité toujours en éveil saura en comprendre et assurer les prolongements.

Jeannette L'Herminier

* Ed. Denoël, 1990.

* Muller Editions ; 1991 ; 42 rue Hoche - 92130 Issy-les Moulineaux.

Maisons de retraite de l'O.N.A.C.

	ADRESSE	N° de TÉL.	DIRECTEUR
BARBAZAN (31) Hte-Garonne	31510 Barbazan	61 88 30 14	Mme Cueff Monique
BEAURECUEIL (13) Bouches-du-Rhône	Beaurecueil 13100 Aix-en-Provence	42 28 90 01	M. Girard René
BOULLEVILLE (27) Eure	Boulleville 27210 Beuzeville	32 56 63 80	M. Dumont Philippe
BOULOGNE-BILLANCOURT (92) Hauts-de-Seine	Résidence du Rouvray 15, rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt	(1) 46 05 74 81	M. Genin René
CARIGNAN (08) Ardennes	23, av. de Blagny 08110 Carignan	24 22 10 13	M. Fournier Dominique
MARSEILLE (13) Bouches-du-Rhône	52, bd de la Pomme Marseille (11 ^e) 13396 Marseille Cedex 11	91 44 54 17	M. de Braeckelaer Raymond
MESSIMIEUX, ANSE (69) Rhône	Château de Messimieux 12, pl. des Frères Fournet 69480 Anse	74 67 04 53	Mme Loureaux Anny-Claire
MONTMORENCY (95) Val-d'Oise	45, av. Charles de Gaulle 95160 Montmorency	(1) 39 83 26 42	Mme Merey Martine
MONTPELLIER (34) Hérault	44, rue du Fg Boutonnet 34000 Montpellier	67 54 09 22	Mme Boussion Véronique
SAINT-GOBAIN (02) Aisne	02410 Saint-Gobain	23 52 80 09	Mme Chapron Françoise
Le THEIL-de-BRETAGNE (35) Ille-et-Vilaine	La Rigaudière Le Theil-de-Bretagne 35240 Retiers	99 47 74 00	Mme Le Breton Renée
THIAIS (94) Val-de-Marne	49, av. René Panhard 94320 Thiais	(1) 48 84 70 64	Mme Magnet Françoise
VENCE (06) Alpes-Maritimes	Domaine de La Conque 06140 Vence	93 58 03 05	Mme Gasc Marie-Louise
VILLE-LEBRUN (78) Yvelines	Ville-Lebrun Ste-Mesme 78730 St-Arnoult-en-Yvelines	(1) 30 59 40 16	M. Fontana
VILLIERS-le-SEC (14) Calvados	Villiers-le-Sec 14480 Creully	31 80 11 06	M. Cavey Jean-Luc

Une fontaine des Vosges

(suite de la p. 4)

transférée. La foule est alors invitée à chanter la *Marseillaise* avec la musique, et soudain l'eau jaillit de la fontaine.

L'inauguration fut suivie d'un vin d'honneur dans la salle polyvalente de la mairie. Il y avait là nos camarades déléguées de Strasbourg et de Nancy, Emmy Weisheimer et Suzanne Thiam avec d'autres camarades de Paris et de la région, de nombreux déportés des autres associations avec leurs drapeaux et même une camarade polonaise du *Revier d'Auschwitz*, le Dr Irka Konieczna, venue tout exprès de Pologne et une camarade hollandaise Aat Breur, peintre, qui conseillait une équipe de la télévision hollandaise venue filmer l'inauguration. Il y avait aussi de très nombreuses personnes du village et de toute la région. Tout ce monde sympathique et cordial entourait la grande famille du frère de Haïdi, Emmanuel Hautval, qui sut communiquer à

toute la salle sa gaîté et sa manière directe et positive de voir la vie.

De nombreuses personnalités entouraient le Maire du Hohwald : sous-préfet, député, représentant du Conseil général et Mme le Maire de Strasbourg. Ils ont tous souligné, en s'adressant en particulier aux enfants, le sens de cette cérémonie donnée en l'honneur du Dr Hautval : les principes essentiels de la démocratie sont toujours menacés, nous devons rester vigilants et défendre énergiquement les valeurs fondamentales de notre République, valeurs que le Dr Hautval avait défendues au péril de sa vie.

Le maire, M. Hazemann, s'est montré très touché des marques de sympathie qu'il a reçues, notamment des compagnes de captivité du Dr Hautval qui n'avaient pas pu se déplacer. Il a cité entre autres Marie-Claude Vaillant-Couturier, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et Geneviève de Gaulle-Anthonioz, présidente de l'ADIR.

Maisons de retraite et de repos agréées par le Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre

- Château de Nantou (Yonne)
89240 Pourrain
- Sainte-Musse (gérée par le COSOR)
Chambres d'hôte
rue Uranie
83100 Toulon
Tél. 94 27 26 89

* * *

Résidences de la Légion d'Honneur

- Résidence Costeur Solviane
263, Bd Frédéric Mistral
B.P. 322
83703 Saint-Raphaël Cedex
Dr : Colonel Antonmarchi
Tél. 94 95 14 79
(gérée par la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur) pour une admission, adresser la correspondance à :
Hôtel des Invalides
Escalier B
75007 Paris
- Château de Pouy
Pouy-sur-Vanne
10290 Marcilly-le-Hayer
Dr : Commissaire Colonel Fiaschi
Tél. 25 21 76 51
- Château du Val
B.P. 256
78104 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Madame Triconnet
Tél. (1) 30 86 25 00
- Château de Méracq
64410 Arzacq
Monsieur Derrien
Tél. 50 04 53 01

Les Journées interrégionales

de l'A.D.I.R.
sont prévues à Bordeaux
les 24 et 25 septembre 1992.

Mme Vincent a déjà retenu des chambres d'hôtel en plein centre de la ville avec stationnement possible !

En cas de changement d'adresse, pensez à nous prévenir et à nous indiquer vos **nouvelle** et **ancienne** adresses. Merci !

Jacqueline MELLA

IN MEMORIAM

Lucienne MALLET



Au grand livre de vies, une page se tourne aujourd'hui, une page bien remplie avec son fardeau de souffrance...

Une vie : celle de Lucienne Mallet, vie d'humilité dans le devoir accompli.

Quoi de plus naturel, pour elle, son mari étant prisonnier de guerre, que de combattre à sa façon l'occupant nazi.

Dans la ferme de Champ Houdry, sur les terres du Château et du maquis de Samatha, elle nourrit et camoufle résistants du groupe Vengeance et maquisards, jusqu'à ce jour du 31 juillet 1944 où elle est arrêtée avec sa sœur, laissant sur place sa petite fille Lucette de 9 ans...

Commence alors le long et douloureux cheminement vers la déportation. Prison d'Orléans, forteresse de Romainville et Ravensbrück dont elle partage l'horreur avec quelques orléanaises : Yvonne Montant, Irène Besnard, Bérangère Toutain, Andrée Gibault, Suzanne Bérault, Jeannette Wilkinson – elles sont toutes, comme on le dit entre nous "des 57 000" – ce matricule donné à Ravensbrück au dernier convoi ayant quitté la France pour le camp maudit.

Toutes témoignent de la dignité, de la douceur, de la solidarité et si grande simplicité de Lucienne.

Ce n'est qu'un an plus tard que la libération la ramène au pays ; son mari est de retour et, avec la même confiance, la même tranquille volonté elle continue le chemin, cependant profondément marquée. Deux petites filles viennent agrandir la famille et aujourd'hui, avec dix petits-enfants, trois arrière-petits-enfants, elle avait droit au bonheur paisible entourée d'estime et d'affection.

Mais, à tant d'épreuves la maladie vient ajouter la sienne. Seize années durant

Lucienne a lutté contre le mal implacable, toujours en silence avec le même rassurant sourire.

Il y a tant d'amour dans toute douleur, l'inoubliable ne sera-t-il pas le dévouement sans limite de son mari, l'affection de tous les siens, le soutien de ses compagnes qui, devant son inégalable douceur disent à cette brave fille de France, leur amie de misère : Lucienne Mallet, la Paix t'est enfin acquise et ce n'est qu'un AU REVOIR.

Yvette Kohler

Suzanne GOUJON

Suzanne Goujon, qui fut la déléguée de la Section Touraine-Poitou après le décès de Marie-Thérèse de Poix, nous a quittées le 19 août 1991, aussi discrètement qu'elle avait vécu.



Durant la dernière guerre, Suzanne épaula son mari, agent du B.O.A. pour le secteur de Langeais, petite cité tourangelle où ils habitaient. Avec leurs camarades résistants du cru, ils stockaient les armes des parachutages et participaient aux renseignements au profit des Alliés. Ces activités entraînèrent l'arrestation de Suzanne après celle de son mari, le 6 mars 1944. Incarcérée à Tours, elle transita par le camp de Romainville d'où elle partit le 22 avril pour Ravensbrück.

Dans ce dernier camp, elle fit preuve, et toutes ses camarades s'en souviennent, d'un courage, d'un moral et d'une abnégation qui soutinrent celles qui partagèrent le martyre qu'elle endura jusqu'aux premiers jours d'avril 1945 lorsqu'elle fit partie du convoi de

Françaises que la Croix-Rouge rapatria par la Suisse.

A son retour, elle put retrouver son fils Pierre, âgé de 16 ans lors de l'arrestation de ses parents. Malheureusement, son mari ne revint pas de son camp de déportation de Flossenbürg.

Malgré son immense peine et son état physique déplorable, elle trouva, chez des amis proches, grâce à leur accueil, mais aussi par son courage et sa foi profonde, le courage pour renouer avec la vie, auprès de son fils, de sa belle-fille et, plus tard, de ses petits-enfants qui l'ont affectueusement entourée. Elle ajoutera à tout cela son indéfectible dévouement à ceux qui souffrent, qui sont dans la peine, qui ont faim.

Suzanne a été un modèle pour tous et d'où elle est, elle veille sur nous et continue à aimer le monde, comme elle l'a fait ici-bas.

Janine Garrivet

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Line Handschuh (21 680), Paris, fait part de la naissance de sa petite-fille Camille, le 12 juillet 1991.

Marie-Germaine Thueux (21 683), Perros-Guirec, fait part de la naissance de son petit-fils Ronan, le 19 octobre 1991.

Anne-Marie Leclère, Lyon, fait part de la naissance de son quatorzième petit-enfant Bruno, octobre 1991.

Marguerite Plancherel, Fribourg, fait part de la naissance de son petit-fils Nicolas, le 4 novembre 1991.

DÉCÈS

Notre camarade Marie-Thérèse Creymel, de Molsheim, est décédée en avril 1991.

Notre camarade Rose Schadly (92 745), de Metz, est décédée en avril 1991.

Notre camarade Alice Discry-Monnier (47 934), de Belgique, est décédée.

Notre camarade G. Saarbach, de Rohrbach-les-Bitche, est décédée.

Notre camarade Elisabeth Olah, de Paris, est décédée en juillet 1991.

Notre camarade Lucienne Mallet (57 000), d'Olivet, est décédée en juillet 1991.

Notre camarade Marie-Thérèse Lurton (21 654), de Levallois-Perret, est décédée en août 1991.

Notre camarade Suzanne Goujon (35 215), de Langeais, déléguée de la section Touraine-Poitou de 1970 à 1973 est décédée le 19 août 1991.

Notre camarade Marguerite Gélis (27 415), de Paris, est décédée le 14 octobre 1991.

Notre camarade Magdeleine Nicolas-Lugand (38 084), de Bayonne, déléguée de la section Pyrénées-Atlantiques, est décédée le 26 octobre 1991.

Le mari de notre camarade Madeleine Guérin (38 775), de La Rochelle, est décédé.

Concours national de la Résistance et de la Déportation 1992

Circulaire n° 91267 du 4 octobre 1991

La date des épreuves du Concours national pour l'année scolaire 1991-1992 a été fixée au jeudi 19 mars 1992.

Pour le concours 1992, le jury national propose deux thèmes :

1. Classes de Première et classes de Terminale (y compris bac pro) :

Le Conseil National de la Résistance (C.N.R.). Sa création, son rôle, son programme pour la France libérée : a) l'élaboration ; b) la réalisation.

2. Pour les classes de Troisième de Collège et de Lycée professionnel :

Les diverses formes de la Résistance dans votre ville, dans votre région.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

aura lieu le vendredi 20 mars 1992 à 14 h 30

au Centre Chaillot-Galliera

28, avenue Georges V, 75008 Paris (métro Alma-Marceau ou Georges V)

En 1992, l'Assemblée générale se tiendra sur une journée.

Horaire :

A 14 h 30 : Assemblée générale au Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue Georges V, 75008 (métro Georges V ou Alma-Marceau).

A 18 h 30 : Ravivage de la Flamme à l'Arc-de-Triomphe.

A 19 h 15 : Dîner (assis) à la Maison des Polytechniciens, les transports seront assurés

par des autobus parisiens. Le prix de ce repas est fixé à 240 F.

ÉLECTIONS

Conformément aux statuts, l'assemblée devra procéder au renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Les membres sortant cette année sont :

Mmes Denise Côme, Yvette Farnoux, Germaine de Renty, Françoise Robin, Germaine Tillion.

COTISATIONS ET POUVOIRS

Nous serions reconnaissantes à celles de nos camarades ne l'ayant pas encore fait de bien vouloir s'acquitter avant l'assemblée générale de leur cotisation 1991 (montant minimum 50 F) auprès de leur déléguée ou de l'ADIR, CCP Paris 5.266-06 D.

*
* *

Les Pensions

(suite*)

Il est encore trop tôt pour confirmer avec une certitude absolue l'optimisme qui pouvait naître des réunions publiques récentes au cours desquelles le Secrétaire d'État aux Anciens combattants et victimes de guerre, M. Mexandeau, avait pris la parole. Le budget des Anciens combattants présenté à l'Assemblée nationale n'a pas été soumis au vote lors de sa discussion du 25 octobre 1991. Il est toutefois très probable qu'à la demande du Premier Ministre l'immutabilité des pensions sera rétablie par la loi de finances pour 1992 et qu'une commission étudiera la possibilité de revenir dans une certaine mesure sur la limitation des suffisances et peut-être sur le blocage de certaines pensions.

Une accélération de la procédure d'attribution des pensions sera mise à l'étude.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration des relations entre les associations et le secrétariat d'État aux Anciens combattants, une attention particulière sera portée à la politique de la Mémoire et à la préservation des lieux du souvenir.

Dr Annette Chalut

* Cf. V.V. N° 223, p. 3 ; 224, pp. 12-13 ; 225, p. 1.

DÉCORATIONS

Juliette Gateau (35 347 et 50 773), de Poitiers a été promue au grade de Commandeur de la Légion d'honneur. Elle a été décorée par Geneviève de Gaulle-Anthonioz le 20 septembre 1991.

Raymonde Perrier (37 317), déléguée du Rhône, a été promue Commandeur dans l'Ordre national du Mérite, Lyon le 28 octobre 1991.

VŒUX DE L'A.D.I.R.

Avec toute notre fraternelle affection, nous adressons nos vœux à nos camarades et à leur famille.

Notre pensée rejoint particulièrement les plus éprouvées et les malades. Que notre vaillante association poursuive ses efforts en 1992 et que notre cher pays se montre digne des sacrifices qui ont été offerts pour lui !

L'A.D.I.R. vous invite chaleureusement à tirer la Galette des rois le dimanche 19 janvier 1992 à 15 h. 241, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris.

*Geneviève de Gaulle
Anthonioz*

Avis de recherches

Le Professeur Linda Clark, de Millersville University en Pennsylvanie aux États-Unis, recherche des renseignements biographiques sur **Marcelle Henry**, résistante et déportée à Ravensbrück.

Déportée en 1944, à l'âge de 49 ans, Marcelle Henry parvenait à résister aux souffrances du régime au camp, mais elle est morte huit jours après son retour. Du livre de Guylaine Guidez, le professeur Clark sait que Marcelle Henry tenait un journal intime. Elle voudrait savoir où se trouve ce journal et s'il est accessible aux chercheurs. Elle croit savoir aussi que Jeanne Dulong aurait écrit un article sur Marcelle Henry, mais elle ne sait pas quand, ni dans quelle revue.

Le professeur Clark voudrait aussi savoir s'il existe quelque part un fichier biographique pour Marcelle Henry.

Tout renseignement serait à communiquer à : Mme Donna Eyleth

5, rue J.F. Gerbillon, 75006 Paris

Mme Eyleth est documentaliste et travaille pour le professeur Clark. Elle est membre de la Société des Amis de l'ADIR.

Andrée Gaillard, fille de notre camarade **Marthe Gaillard**, déportée à Ravensbrück le 1^{er} mai 1944 (35 346) et décédée à Lyon en 1986, recherche toute personne qui aurait connu sa mère et souhaite qu'on lui rapporte un peu de terre de Ravensbrück.

Écrire au siège de l'ADIR.

Merci.

Une jeune historienne allemande, Elsa Zacharias, souhaite prendre contact, pour compléter sa recherche, avec des déportées ayant appartenu au **Kommando de Wattenstedt-Braunseweig**.

Prière de se faire connaître au siège parisien de l'ADIR.

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ

N° d'enregistrement à la
Commission paritaire : 31 739

GROU-RADENEZ & JOLY IMPRIMEURS - (1) 42 60 37 37 - PARIS 6